

Fin l'école, à toi la vie active



Tu viens de terminer tes études, tu ne sais pas très bien quelles démarches administratives effectuer, suis le guide Infor Jeunes.

Quand tu termines tes études, tu perds ton statut d'étudiant.

Si tu n'es pas engagé immédiatement, tu dois t'inscrire comme demandeur d'emploi auprès du FOREM en Wallonie ou d'Actiris à Bruxelles.

Pourquoi t'inscrire ?

Simplement, pour garder ton droit aux allocations familiales mais aussi pour te faire connaître comme demandeur d'emploi et pour avoir droit aux allocations d'attente en fin de stage.

Quand t'inscrire ?

Le stage d'attente débute dès que tu es inscrit comme demandeur d'emploi.

La date à partir de laquelle tu peux t'inscrire dépend de ton âge à la fin de tes études.

- Si tu termines au 30 juin, que tu as moins de 18 ans et que tu t'inscris avant le 8 juillet, ton stage débutera le 1^{er} juillet.
Si tu as plus de 18 ans, tu peux t'inscrire dès le 1^{er} août. Si tu le fais avant le 8 août, ton stage prendra cours le 1^{er} août.
Autrement, ton stage débutera le lendemain de ton inscription.
- Tu as des examens de repêchage en septembre, inscris-toi au plus vite dès que tu as tes résultats... l'inscription prendra cours dès le lendemain.
- Tu dois rendre un mémoire ou un travail de fin d'études, le stage prendra cours le lendemain du dépôt du mémoire.

Comment t'inscrire ?

Via le FOREM (www.leforem.be), les Maisons de l'Emploi ou ACTIRIS (www.actiris.be). Si tu remplis le formulaire par Internet, tu recevras dans les trois semaines un accusé de réception. Conserve bien tous tes documents !

Stage d'attente mais combien de temps ?

Il prend cours à la date d'inscription. 155 jours pour les moins de 18 ans, 233 jours entre 18 et 26 ans et 310 jours entre 26 et moins de 30 ans.
Attention : si tu as un job étudiant durant l'été, le stage est prolongé du même nombre de jours que ceux prestés durant la période de travail.

Et mes allocations familiales ?

Tu gardes le droit à tes allocations familiales durant le stage d'attente (jusque tes 25 ans), si tu ne gagnes pas plus de 499,86 € brut par mois.

Et ma mutuelle ?

Tant que tu ne travailles pas et que tu as moins de 25 ans, tu restes couvert par la mutualité de tes parents mais à la fin de ton stage, tu devras choisir ta propre mutuelle.

Envie de reprendre des études... Et mon stage d'attente ?

Après réflexion, tu souhaites reprendre des études de plein exercice, c'est possible mais dans ce cas, tu devras refaire un stage d'attente complet à la fin de ton cycle.
Parfois l'ONEM accepte de tenir compte de la période déjà effectuée (adresse-toi directement à ce service).

Petit lexique

FOREM

Service public de l'emploi et de la formation professionnelle en Wallonie

ACTIRIS (anciennement appelé ORBEM)

Office régional bruxellois de l'emploi.

ONEM (Office National de l'Emploi)

Institution publique de sécurité sociale qui décide de l'octroi ou non des allocations de chômage, des allocations en cas d'interruption de carrière et de crédit-temps, des allocations d'activation pour la remise au travail, de l'indemnisation des salariés en cas de fermeture d'entreprises,...

Maison de l'Emploi

Lieu privilégié d'accueil, d'information et de conseil de proximité sur toutes les questions liées à l'emploi.

Plus d'info

- www.inforjeunes.be > Centres
- www.leforem.be
- www.actiris.be
- www.onem.be

070 233 444

www.inforjeunes.be